



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial

Métal Plastique B durcisseur (F)
Code-Nr. 100502

Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244
E-Mail : info@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)
Téléphone ++49(0)228-19 240

Conditions d'utilisation recommandées

Résines époxydes à 2 composants - composant durcisseur

2. Identification des dangers

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

C; R34
R43
R52/53
Repr. Cat. 3; R62

Phrases R

62 Risque possible d'altération de la fertilité.
34 Provoque des brûlures.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Remarques relatives à l'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

C Corrosif

Phrases R

62 Risque possible d'altération de la fertilité.
34 Provoque des brûlures.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

2 Conserver hors de la portée des enfants.
24 Éviter le contact avec la peau.

26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

2-pipérazine-1-yléthylamine, 3,6,9-triazaundécaméthylènediamine, 4,4'-isopropylidènediphénol

3. Composition/informations sur les composants

Description

Polyaminoamide

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
80-05-7	201-245-8	4,4'-isopropylidènediphénol	4 - 10	Repr.Cat.3 R62; Xi R37-41; R43; R52
140-31-8	205-411-0	2-pipérazine-1-yléthylamine	1 - 7	Xn R21/22; C R34; R43; R52-53
112-57-2	203-986-2	tétraéthylènepentamine	5 - 10	Xn R21/22; C R34; R43; N R51-53

4. Premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Ne pas utiliser des solvants ou des dilutions.

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

mousse

moyen d'extinction sèche

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Oxyde d'azote (NOx)

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.



Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Température de stockage recommandée : température ambiante

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m ³]	[ppm]	Remarque
80-05-7	Bisphénol A (poussières inhalables)	8 heures	10		

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Butyl de caoutchouc 0,7mm; 480min

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux
appareil de protection

Protection de la peau

vêtement de protection léger
Chaussures de protection



Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat liquide	Couleur bleu	Odeur légèrement perceptible
------------------------	------------------------	--

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
pH à la livraison	11	20 °C			1:1 dans de l'eau
point d'ébullition	> 200 °C				
Point d'éclair	147 °C			DIN 51758	Pensky-Martens Closed Cup
Pression de vapeur	10 Pa	20 °C			
Densité	0,98 g/cm ³	25 °C			
Solubilité dans l'eau					insoluble
Viscosité (dynamique)	450-900 mPa*s	25 °C			

10. Stabilité et réactivité

Matières à éviter

Réagit au contact des acides forts.
Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone
oxydes d'azote (NOx)

11. Informations toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	4100 mg/kg	rat		
Irritation de la peau	Irritant	lapin		
Irritation des yeux	Irritant.	lapin		
Sensibilisation de la peau	sensibilisant	Cochon d'Inde		



Constatations empiriques

Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

Remarques générales

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.

12. Informations écologiques

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Ne pas déverser le produit dans les eaux.

13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets

07 02 04*

Nom du déchet

autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Déchets de produit : élimination, par ex. incinération.

Recommandations relatives à l'emballage

Les récipients vides peuvent être éliminés après avoir été nettoyés et conformément aux prescriptions en vigueur sur place.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. ((TETRAETHYLENE PENTAMINE AMINOETHYLPIPERAZINE)), 8, III, (E),

Code de classification: C7

Transport maritime IMDG

UN 2735 AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. ((TETRAETHYLENE PENTAMINE) (AMINOETHYLPIPERAZINE)), 8, III

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 2735 Amines, liquid, corrosive, n.o.s. ((TETRAETHYLENE PENTAMINE) (AMINOETHYLPIPERAZINE)), 8, III

15. Informations réglementaires

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0 %

(composants organiques volatils)

16. Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 6.0

Métal Plastique B durcisseur (F)

R 37 Irritant pour les voies respiratoires.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 52 Nocif pour les organismes aquatiques.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 62 Risque possible d'altération de la fertilité.